



Financements affectés à la protection de la biodiversité

En France, comme dans le Nord - Pas-de-Calais, les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, etc.) sont les principaux financeurs de la protection de la biodiversité* et des paysages. Le budget national 2009 pour la biodiversité est d'environ 1,06 milliard d'euros, soit 0,05 % du produit intérieur brut (PIB).

Dans le Nord - Pas-de-Calais, ce budget s'élève, en 2011, à plus de 27,6 millions d'euros, en ne prenant en compte que les dépenses de l'Union européenne, de l'État, du Conseil régional et des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais. Cela correspond donc à un seuil minimal pour le territoire régional car les fonds alloués par l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts ou les communautés d'agglomération par exemple ne sont pas pris en compte.

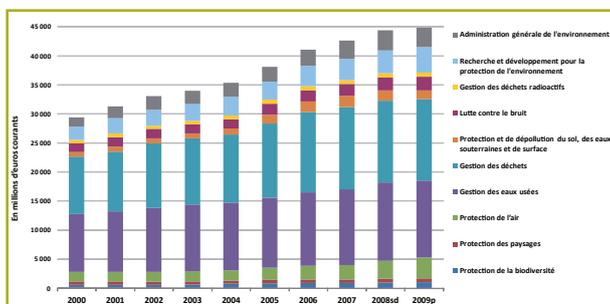
Contexte

Les dépenses concernant la biodiversité comprennent les mesures de protection, de restauration, de gestion et de connaissance des espèces de faune et de flore ainsi que des habitats* et des écosystèmes*. Les mesures visant à réduire les pressions sur la biodiversité et le personnel affecté à ces différentes missions sont également intégrées.

Les moyens financiers qu'affecte notre société à telle ou telle thématique, comparés à ses ressources totales, reflètent d'une certaine façon le niveau d'intérêt qu'elle leur accorde. La préservation de la biodiversité n'échappe pas à cette règle et la connaissance des budgets accordés par l'État et les collectivités territoriales à ce sujet constitue un indicateur du plus grand intérêt, même s'il n'est pas le seul, pour connaître leur niveau d'implication.

Évolution des dépenses pour l'environnement en France de 2000 à 2009 (source : SOeS, 2012).

Les données de 2008 sont semi-définitives et les données de 2009 sont provisoires.



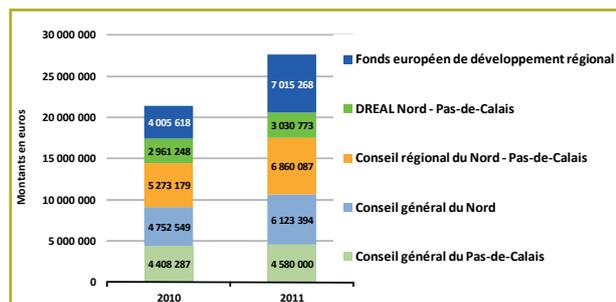
Les dépenses publiques nationales orientées vers l'environnement ont progressé de plus de 52 % en dix ans (29,4 milliards d'euros en 2000 et 44,9 milliards d'euros en 2009). La dépense globale pour l'environnement représente 2,35 % du produit intérieur brut (PIB). La part des dépenses affectée uniquement à la biodiversité a augmenté dans le même temps de 560 millions d'euros

à 1,06 milliard d'euros pour atteindre 0,05 % du PIB. Sur la même période, la part des dépenses affectée aux paysages a peu évolué, passant de 627 millions d'euros à 638 millions d'euros, soit 0,03 % du PIB.

Résultats

Seules les dépenses effectives des cinq principaux financeurs des politiques publiques que sont l'Union européenne, l'État, le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais et les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ont été considérées.

Montants globaux, en euros, alloués à la biodiversité en 2010 et 2011 dans le Nord - Pas-de-Calais (sources : ORB NPdC d'après DREAL NPdC, CR NPdC, CG59 et CG62, 2012)



Les postes de dépenses acquittées, pour 2011, sont les suivants :

Union européenne (FEDER) : 7 015 268 €

- animation du Plan national d'actions en faveur des Chiroptères* ;
- mise en place de l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ;
- divers projets locaux de trames vertes et bleues* ;
- etc.

Cela correspond à une augmentation de 75,14 % entre 2010 et 2011 pour l'Union européenne.

État : 3 030 773 €

- préservation des zones humides* et poissons migrateurs : 15 000 € ;

- milieux marins (ZNIEFF, Natura 2000, préservation des espèces, etc.) : 170 060 € ;
- gestion des réserves naturelles nationales : 460 757 € ;
- Trame verte et bleue, financement du CBN et du CEN, financement des PNR (études, plans de gestion de sites naturels, préservation des milieux) : 1 585 245 € ;
- Natura 2000* : 405 191 € ;
- connaissance de la biodiversité (ZNIEFF, RAIN, ABC, etc.) : 223 145 € ;
- préservation des espèces (PNA, APPB, etc.) : 171 375 €.

Cela correspond à une augmentation de 2,35 % entre 2010 et 2011 pour l'État.

Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais : 6 860 086 € (+ 510 423 € pour les parcs naturels régionaux)

- aide aux associations environnementales (CPIE, GDEAM, Lestrem Nature, etc.) : 2 247 045 € ;
- aide à la connaissance naturaliste (CBNBI, GON, etc.) : 1 040 686 € ;
- mesures conservatoires (CEN NPdC et CELRL) : 1 196 569 € ;
- gestion différenciée : 115 169 € ;
- préservation de la biodiversité (réintroduction et restauration espèces) : 119 430 € ;
- recherche sur la biodiversité : 728 748 € ;
- Trame verte et bleue (études et investissements concourant à la TVB) : 1 412 439 €.

Cela correspond à une augmentation de 30,09 % entre 2010 et 2011.

Département du Nord : 6 123 394 €

- programme départemental d'acquisition d'espaces naturels sensibles : 2 539 783 € ;
- agencement et aménagement des sites ENS : 1 048 636 € ;
- gestion, entretien et animations des sites ENS : 1 214 213 € ;
- frais de personnel ENS : 1 037 115 € ;
- études relatives aux ENS : 283 647 €.

Cela correspond à une augmentation de 28,84 % entre 2010 et 2011.

Département du Pas-de-Calais : 4 580 000 €

- salaires versés aux agents (chargés de missions et gardes) : 3 800 000 € ;
- budgets affectés à la gestion (entretien et restauration) : 489 000 € ;
- budgets affectés au fonctionnement des équipes de terrain : 291 000 €.

Cela correspond à une augmentation de 3,9 % entre 2010 et 2011.

[NB : le budget des espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil général du Pas-de-Calais est affecté au syndicat mixte EDEN 62 en charge de la gestion du patrimoine ENS du département.]

Au total, pour ces cinq financeurs, le budget affecté à la biodiversité est de 27,6 millions d'euros pour l'année 2011.

Ce qu'il faut en penser

Les budgets alloués dans la région Nord - Pas-de-Calais sont à interpréter comme des montants minimaux correspondant à des actions en lien strict et direct avec la préservation de la biodiversité. Les opérations indirectement bénéfiques à la biodiversité n'ont pas été reprises compte tenu de l'hétérogénéité des financeurs. De même, la multitude des structures privées et publiques qui interviennent dans ce domaine, associée

à des sources de financement tout aussi multiples, a exigé un pragmatisme forcément réducteur vis-à-vis des résultats présentés.

Dans l'ensemble, le budget 2011 a progressé de 29 %, grâce notamment au budget FEDER qui progresse de 75 % à lui seul. Les budgets du Conseil régional et du Conseil général du Nord augmentent aussi significativement avec respectivement +30 % et +29 %. Le budget de l'État et celui du Conseil général du Pas-de-Calais progressent peu. Les sommes allouées dans le Pas-de-Calais dépendent directement des ressources perçues au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles.

L'influence de grands projets issus du Grenelle de l'environnement* est encore perceptible en 2011 :

- Trame verte et bleue ;
- Schéma régional de cohérence écologique* ;
- Observatoire régional de la biodiversité ;
- Atlas de la biodiversité dans les communes (ABC) ;
- etc.

Dans un contexte économique difficile, on constate que les fonds dirigés vers la biodiversité continuent de progresser.

L'année 2013 marquera aussi la fin de la programmation du Fonds européen de développement régional (FEDER) 2007 - 2013 dont les orientations sont issues de la stratégie de Lisbonne (2000) et de la stratégie de Göteborg (2001). Le prochain programme FEDER, prévu pour la période 2014 - 2020, devrait être axé sur la création d'emplois et la croissance durable.

Méthode

Les chiffres ont été directement obtenus auprès des institutions concernées pour l'exercice 2011. Pour l'État, seules les dépenses générées sur le budget de la DREAL ont été mentionnées. Pour les départements, seules les dépenses financées par la taxe départementale des espaces naturels sensibles ont été prises en compte. Pour mémoire, celle-ci est perçue sur les permis de construire et elle est destinée à financer la politique de protection d'espaces naturels. Son taux est fixé par le Conseil général et peut varier entre les différentes catégories de construction, sans pouvoir excéder 2 % de la base d'imposition.

En savoir plus

Sites internet

- Conseil général du Pas-de-Calais : <http://www.pasdecalais.fr>
- Conseil général du Nord : www.cg59.fr
- Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais : www.nordpasdecalais.fr
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr
- EDEN 62 : www.eden62.fr
- FEDER : <http://cartobenef.asp-public.fr/cartobenef>
- Service de l'observation et des statistiques (SOeS) : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>